



# PHLERE

## Guide des règles et consignes

**L**a mission : Intervenir auprès des adolescents (es) vivant des difficultés tant personnelles, familiales, scolaires que sociales en leur offrant des programmes favorisant la persévérance scolaire.

*Aux personnes concernées,*

*Ce guide des consignes et des règles oriente les adultes face à l'encadrement dans lequel les jeunes évoluent à La Maison de Jonathan.*

*La démarche de l'organisme est **éducative** et c'est dans cet esprit que les attentes face aux jeunes sont élaborées.*

*Le parent a un rôle important de soutien envers le jeune et de collaboration avec l'Équipe de La Maison de Jonathan.*

*C'est un choix que de s'inscrire à un ou l'autre des programmes et un privilège d'y être accepté.*

*La volonté de profiter pleinement de l'aide offerte doit être réelle et constante.*

*L'Équipe de La Maison de Jonathan*

## Présence

Chaque jeune inscrit doit être présent assidûment aux journées à son horaire. *(Le jeune participant au PASSAGE voit les journées du mardi au vendredi s'inscrire progressivement à son horaire).*

### ATTENTES

Le jeune doit se **responsabiliser** face à l'engagement qu'il prend envers l'organisme et les adultes qui sont disponibles pour lui.

### CONSÉQUENCES

Les absences et les retards répétitifs influencent la mise en place d'un horaire complet, tout comme le faible intérêt du jeune envers le contenu du programme.

L'évaluation de ces éléments peut se conclure par l'arrêt de fréquentation. Un avertissement précède le renvoi.

## Habillement

Tout jeune qui se présente à La Maison de Jonathan doit être vêtu conformément aux normes d'un milieu d'éducation.

Sont interdits: legging, sous-vêtement apparent, décolleté, camisole à bretelles, publicité de produits de consommation (drogue et alcool).

### ATTENTES

La tenue vestimentaire et l'apparence du jeune doivent répondre aux exigences de propreté, d'hygiène et de décence.

La **dignité** est une valeur fondamentale pour évoluer sereinement dans la société. Le jeune doit prendre conscience que le respect de soi est un grand pas pour mériter celui des autres. En soignant son image, il fait preuve de maturité.

### CONSÉQUENCES

Un jeune vêtu de façon inadéquate doit revêtir un vêtement prêté par l'organisme ou il est retourné à la maison.

Cette absence est sanctionnée et le jeune est dans l'obligation de produire une réflexion sur sa compréhension de l'évènement.

## Légalité

C'est en toute quiétude que les jeunes fréquentent l'organisme.

### ATTENTES

La Maison de Jonathan se veut un havre de paix où chacun se sent en **sécurité** et à l'abri des influences négatives.

Il n'y a donc aucune place pour les actes répréhensibles.

### CONSÉQUENCES

Chaque acte de vol ou de possession d'objets interdits par la loi entraîne automatiquement une rencontre avec les dirigeants de l'organisme qui peuvent procéder à une fouille du jeune et au besoin, avvertir les autorités concernées.

La vente de drogue est illégale, les parents sont immédiatement avisés. Le jeune est passible de renvoi, de suspension et de sanctions réparatrices, selon le méfait.

# État

C'est disposé et en pleine possession de ses moyens que le jeune participe au programme.

## ATTENTES

Avoir un comportement adéquat et démontrer une attitude faisant preuve d'investissement personnel sont des signes de **motivation, de respect** et de **volonté** à travailler sur les raisons de son séjour.

Par conséquent, les nuits blanches, la consommation, l'inertie, le manque d'implication et l'impertinence sont des situations inacceptables.

## CONSÉQUENCES

En cas de consommation de drogue et d'alcool, le jeune est retiré du groupe et rencontré par son intervenant. Toute situation démontrant un comportement inadéquat est évaluée et une rencontre avec les parents détermine la poursuite ou non du séjour du jeune.

# Respect

C'est dans un climat de respect et d'harmonie que se déroulent les journées.

Le civisme et la politesse sont de rigueur en tout temps entre les jeunes et envers tous les adultes. Chaque jeune doit surveiller son langage.

## ATTENTES

Chaque jeune doit pouvoir considérer l'organisme comme un lieu d'appartenance où il est accueilli, accepté et valorisé.

Tout acte d'intimidation, tout comportement violent, agressif, méprisant, arrogant sont absolument bannis de notre cadre.

## CONSÉQUENCES

Des avertissements sont donnés et le ou les jeunes irrespectueux sont retirés ou suspendus du programme. Des sanctions réparatrices sont mises en place et un renvoi immédiat peut être effectué selon la gravité des gestes à la suite de l'évaluation de l'évènement.

# Environnement

C'est dans un optique de réduction de l'empreinte écologique qu'évoluent jeunes et adultes au sein de l'organisme.

## ATTENTES

Réduire au minimum les impacts de La Maison de Jonathan sur l'environnement en respectant les principes suivants :

La **RÉDUCTION** des achats, la **RÉUTILISATION** plutôt que de jeter, la **RÉPARATION** pour prolonger la durée de vie des objets, le **RECYCLAGE** en respectant les règles de tri, le **RAPPROCHEMENT** afin de consommer localement et le **RESPECT ET LA JUSTICE SOCIALE** afin d'encourager un commerce juste, équitable et respectueux des communautés et des ressources du pays de production.

## RÉSULTATS

Adopter des comportements respectueux de l'environnement permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

# Des consignes... pour tous

**DE 8H30 À 15 HEURES**, les jeunes doivent demeurer à l'intérieur des limites de la propriété tout au long de la journée, afin de respecter la quiétude des gens du quartier.

PAS St-HUBERT, l'horaire est de 8h à 14h30.

## **QUESTION D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

Tous les manteaux et sacs à dos sont déposés sur les crochets de la salle de jeux avant d'aller en atelier.

Durant l'hiver, les bottes doivent être laissées dans l'entrée de La Maison de Jonathan. Vous pouvez apporter vos souliers ou choisir des pantoufles dans la boîte à cet effet.

## **C'EST LA LOI !**

Le seul endroit où il est permis de fumer est dans la cour arrière. Le tout est bien aménagé pour en faire un lieu de rassemblement.

Les utilisateurs doivent jeter les mégots de cigarettes dans le cendrier et les déchets dans la poubelle très visible sur le site.

Les tables sont là pour le confort de tous et les bancs sont l'endroit où s'asseoir !

## **COLLATION ET REPAS**

Les collations, breuvages et autres sont consommés dans la salle à dîner seulement.

Les repas sont pris à La Maison de Jonathan.

Chaque participant apporte son lunch.

## **VÉHICULES**

Les véhicules sont utilisés pour les sorties. Les jeunes y prennent place en bouclant leurs ceintures de sécurité et en évitant de chahuter. Aucune nourriture et breuvage ne sont consommés dans les véhicules. C'est le conducteur qui gère l'utilisation de la radio et c'est l'animateur accompagnateur du groupe qui gère les propos !

## **TÉLÉPHONE**

Les jeunes demandent l'autorisation d'utiliser le téléphone pour les appels importants et urgents.

## **MATÉRIEL**

C'est avec soin que tous les jeunes doivent se servir du matériel.

En tout temps et en tout lieu, chacun nettoie et range l'équipement utilisé.

## **OBJETS PERSONNELS**

Les jeunes évitent d'apporter des objets de valeur. S'il y a lieu, ils peuvent être remis aux intervenants. Il est entendu que les téléphones cellulaires, appareils photos ainsi que les lecteurs de musique (iPod, MP3 ou cellulaires) **sont éteints** durant les heures de présence soit de 9h à 15h, lors des sorties et pendant le déroulement de toutes les activités !

*NB: Tous ces objets peuvent être saisis pour la journée*

La Maison de Jonathan ne sera en aucun cas responsable des pertes, bris et vols de tels objets.

## **La Maison de Jonathan inc.**

81, rue Saint-Jean  
Longueuil (Québec) J4H 2W8  
Téléphone: 450-670-4099  
Télécopieur: 450-670-4129  
[info@lamaisondejonathan.ca](mailto:info@lamaisondejonathan.ca)  
[www.lamaisondejonathan.ca](http://www.lamaisondejonathan.ca)  
 lamaisondejonathan

### **Pour signaler un retard ou une absence:**

**PASSAGE: 450-670-4099**

**PAS Longueuil: 514-246-5780**

**PAS Saint-Hubert: 514-236-9509**